



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires
Monsieur Hans Wyss, directeur
Schwarzenburgstrasse 155
3003 Berne

Réf. : CS/15023954

Lausanne, le 27 juin 2018

Modification de la loi sur les épizooties - Consultation

Monsieur le Directeur,

En date du 28 mars 2018 vous avez fait parvenir à la Chancellerie d'Etat le projet de modification cité en titre pour consultation, ce dont nous vous remercions.

Nous constatons que le projet clarifie la thématique de la délégation de l'exploitation de la BDTA à une société externe à la Confédération, la participation de cette dernière à cette société ainsi que les principes de son pilotage politique. Parallèlement, il permet d'adapter et de mettre à jour les dispositions légales en vigueur. Le Conseil d'Etat, toujours attentif à la traçabilité des animaux, salue cette révision de la législation.

Dans une perspective d'augmentation de clarté et de marge de manœuvre pour les cantons, le Conseil d'Etat propose les modifications de l'article 45c.

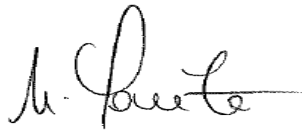
L'article 45c al. 3. Stipule que « les cantons peuvent octroyer les droits d'accès en ligne par un acte législatif formel ». Il convient de préciser cette formulation dans le sens que les cantons doivent prévoir les droits d'accès dans une base légale formelle.

Finalement l'article 45c al. 4. établit que les deux tiers des coûts sont à la charge des cantons tout en mentionnant que le gouvernement fédéral exploite les systèmes et que les cantons ont « le droit » d'utiliser les systèmes pour leurs tâches d'exécution. Le Conseil d'Etat estime que les cantons contribuant aux deux tiers des coûts devraient également bénéficier d'un droit de codétermination.

En vous remerciant de prendre en considération nos remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- Office des affaires extérieures
- SCAV